



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 44931

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui fournir les précisions suivantes concernant le budget 2007 de la présidence de la République. Les crédits votés en 2007 pour le fonctionnement de la présidence de la République se sont élevés à 34 283 605 euros (31 783 605 euros en loi de finances initiale et 2 500 000 euros en loi de finances rectificative) alors que les crédits dépensés, selon le rapport de gestion 2007, se sont élevés à 34 277 184 euros soit 99,98 % des crédits votés. Mais durant cette année 2007, les sommes disponibles au titre de la trésorerie qui s'élevaient, au 1er janvier à 10 400 066 euros, à 12 146 430 au 16 mai 2007 (selon la réponse à la question n° 142 du 3 juillet 2007) ont diminué puisqu'elles n'étaient plus que de 4 053 595 euros au 31 décembre 2007 (selon la réponse fournie au rapporteur de la commission des finances). Cette diminution de 6 346 471 euros (ou de 8 092 835 euros selon le mode de calcul) correspond à des dépenses qui, curieusement, ne sont pas retracées dans le compte de gestion 2007. Dans ces conditions, il aimerait obtenir les précisions nécessaires sur l'utilisation des sommes en question.

Texte de la réponse

Les chiffres évoqués par l'honorable parlementaire font référence à deux notions, celle de l'exécution budgétaire d'une part, et celle de la trésorerie disponible d'autre part. Le compte rendu de gestion d'un exercice, 2007 au cas particulier, fait état des dépenses et des recettes effectuées au titre de l'année. Le suivi de la trésorerie permet de retracer l'exécution, en temps réel, de ces diverses opérations. Elle évolue régulièrement en cours d'année, au gré de la réalisation des recettes et des dépenses qui peut le cas échéant intervenir au cours d'un exercice différent. Pour ce qui concerne le chiffre indiqué par l'honorable parlementaire propre à la trésorerie au 1er janvier 2007, il doit nécessairement être affecté des dettes d'exploitation à la fin de l'exercice 2006 qui ont été réglées en début d'année 2007. Ces opérations concernant le règlement de fournisseurs, des salaires et charges sociales, de restes à payer sur déplacements à l'étranger, par exemple, sont chiffrées à hauteur de 6 085 675,62 euros. Déjà constatées au titre de 2006, il n'y a pas lieu de les retracer au titre de 2007. En conséquence, la trésorerie réellement disponible à la date évoquée est bien de l'ordre de 4 millions.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44931

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 juin 2009

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2677

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5812